

**Zeitschrift:** Schutz und Wehr : Zeitschrift der Gesamtverteidigung = revue pour les problèmes relatifs à la défense intégrale = rivista della difesa integrale

**Herausgeber:** Schweizerische Luftschutz-Offiziersgesellschaft; Schweizerische Gesellschaft der Offiziere des Territorialdienstes

**Band:** 34 (1968)

**Heft:** 3-4

**Nachruf:** Le colonel brigadier Richard de Blonay

**Autor:** H.F.

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

zu erwartenden Verluste keineswegs zu hoch bemessen. Heute stehen 37 000 Akutbetten in den über das ganze Land in dichtem Netz verstreuten Zivilspitälern zur Verfügung, davon 22 000 in den als Territorialspitälern bezeichneten Krankenhäusern. Nach vollzogener Mobilmachung kommen weitere 30 000 Betten in den Basisspitälern der Armee dazu. Die total 67 000 Akutbetten entsprechen einem Prozentsatz von etwa 1,1 der Gesamtbevölkerung (gegenüber den geforderten 4 Prozent).

Es wurde bereits erwähnt, dass kombinierte Spitäler Zivil/Armee durch Adnexbildung angestrebt werden. Es ist nun vorgesehen, für die territorialen

Basisspitäler in weit grösserem Masse als bisher auch die Angehörigen des Armeesanitätsdienstes, also die Sanitätsoffiziere, die Sanitätsmannschaften und die Angehörigen der dem Armeesanitätsdienst unterstellten Rotkreuzformationen aus der engeren Umgebung, wo es geht sogar örtlich, zu rekrutieren, so dass die territorial eingesetzten Sanitätsformationen praktisch an ihrem Einsatzort wohnen. Mit diesen Massnahmen ist es möglich, dass die Zivilbevölkerung von ihren Aerzten auch nach deren Mobilisierung weiterbetreut werden kann, wenn auch in einem den besonderen Umständen entsprechenden geringeren Ausmassse.

---

## Le colonel brigadier Richard de Blonay †

Le service territorial est en deuil d'un de ses éminents commandants: le colonel brigadier Richard de Blonay, ancien commandant de la zone puis de la brigade territoriale 1 n'est plus. Avec lui disparaît un officier instructeur qui, resté plus de quarante ans au service de la Confédération, a rendu les plus signalés services à son pays tout au long d'une carrière particulièrement diverse et bien remplie. La Société suisse des officiers du service territorial perd en lui un de ses membres de la première heure et notre revue un lecteur attentif, critique mais bienveillant.

Après quelques dix années d'instruction dans la cavalerie, le major de Blonay fut nommé secrétaire de la Commission de défense nationale, présidée alors par le conseiller fédéral Rudolf Minger. Puis, en 1938 le lieutenant-colonel de Blonay partit pour Paris, afin d'y assumer la charge, combien importante, d'attaché militaire près notre Légation de Suisse. Inlassablement, il tint au courant nos autorités militaires de l'évolution de la situation en France, lors de la crise des Sudètes, de l'Accord de Munich et des prémisses de cette guerre mondiale numéro deux que tout le monde sentait venir inéluctablement. Puis, lorsque la tourmente, s'abattit sur l'Europe, lors de l'invasion de la Pologne par Hitler, puis tout au long de la «Drôle de guerre» de l'hiver 1939-40, et enfin après l'attaque contre la Norvège en avril 1940, l'agression allemande contre la Belgique et la Hollande, la percée des blindés de la Wehrmacht et leur ruée sur la France, le colonel de Blonay fut à son poste, vivant personnellement le drame atroce de la France, puis se repliant à Vichy, en même temps que le ministre Stucki et toute la Légation suisse et y restant fidèle au poste le plus exposé qui soit, dans une France déchirée et occupée. De sa manière discrète mais efficace, que de grandes misères personnelles a-t-il su atténuer, combien de sauvetages — parfois in extremis —

n'a-t-il pas réussi, et dont ce grand gentleman ne parlait jamais...

En 1944, le diplomate militaire de Blonay rentra au pays, et en sa qualité de colonel EMG se vit confier le poste important et nouvellement créé de chef de l'EM du groupement de l'instruction. Sollicité quatre ans plus tard de reprendre ses fonctions d'attaché militaire et de l'air à Paris, il retourna rue de Grenelle pour six ans. C'est en 1954 que le Conseil fédéral le rappela en Suisse pour lui confier le commandement de la zone territoriale 1. A la même occasion, il fut promu colonel brigadier. Dans ces nouvelles fonctions, il eut à assurer, en 1956, lors des événements dramatiques en Hongrie, l'accueil en Suisse romande d'un grand nombre de réfugiés hongrois dans des camps ad hoc préparés en un minimum de temps grâce à l'excellent travail du service d'assistance de la zone territoriale 1 et des équipes de camps, mobilisés à cet effet.

Avec la nouvelle OT 61, les zones territoriales furent transformées en brigades territoriales et subordonnées aux corps d'armées. A partir de 1961, le brigadier de Blonay commanda encore pendant trois ans la brigade territoriale 1. Puis, atteint par la limite d'âge, il prit sa retraite à fin 1963, après que le Conseil fédéral lui eût exprimé ses remerciements pour les services exceptionnels qu'il avait rendus à la Confédération à des postes exposés et dans des circonstances difficiles.

Rendu à la vie civile, le châtelain de Blonay continua de servir la communauté, non plus dans le cadre d'une vaste organisation territoriale, mais plus modestement au titre de conseiller communal au village de Blonay que domine son château. La mort le frappa le 4 mars, foudroyant en quelques minutes cet officier général de valeur, ce gentleman dans toute l'acception du terme qui a bien servi son pays et mérité son repos éternel dans le petit cimetière de Blonay.

H. F.